



GDS de l'Isère - Janvier 2018 n° 3

GDS de l'Isère

Maison des agriculteurs
40 Avenue Marcelin Berthelot
38100 Grenoble

Maison de l'élevage
145 Espace Trois Fontaines
38140 Rives

09.74.50.85.85

info@gds38.asso.fr
www.frgdsra.fr

Voici quelques pages regroupant les dernières informations concernant l'élevage : prophylaxie, formations, introductions, etc.

Vous pourrez retrouver la newsletter du GDS, quatre fois par an. Dans ce troisième numéro, sont développées des informations concernant :

- le FMSE,
- le plan besnoitiose,
- les nouveaux documents pour les ovins-caprins.



Le FMSE : Qu'est ce que c'est ?



Le **FMSE** ou **Fonds national agricole de Mutualisation du risque Sanitaire et Environnemental**, est comme son nom l'indique, un fonds de mutualisation qui a pour objectif l'indemnisation des agriculteurs quand ils subissent des pertes liées à des incidents sanitaires ou environnementaux.

Ce fonds est financé par les agriculteurs adhérents à hauteur de 35 % , l'Etat et l'Union européenne à hauteur de 65 %.

Le FMSE est organisé en sections spécialisées par filière : porcs, ruminants et aviculture pour les productions animales.

Les préjudices qui peuvent être indemnisés sont les coûts et les pertes dus :

- à la mortalité des animaux
- à la mise en place des mesures de lutte
- à la désinfection des bâtiments d'élevage ou du matériel agricole
- à la baisse de fertilité des animaux
- à un changement de destination de la production, à la restriction de circulation des animaux, etc.

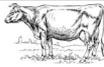
Ainsi, par exemple, il y a eu un programme d'indemnisation pour le blocage des bovins lors de l'épisode de FCO - BTV8 en 2015, un programme pour l'influenza aviaire pour les pertes de 2015-2016 et un programme pour les coûts liés à la brucellose porcine.

Pour être indemnisé, il faut adhérer d'abord à la section commune. En 2017, cette cotisation était de 20 euros, par exploitant agricole. Elle est prélevée par la MSA, sur le premier appel de cotisation.

Il faut ensuite adhérer aux sections spécialisées, ce qui est automatique dans votre appel de cotisation GDS (Voir tableau page 3).

ATTENTION, pour pouvoir encore adhérer à la section ruminants pour 2017, il est important de le faire avant le 1^{er} février 2018. Passé cette date, votre adhésion ne pourra pas être prise en compte par le FMSE !

FMSE - SUITE

Section	Cotisation	Organisme d'appel de cotisation	Montant
Ruminants	Volontaire	GDS	 Bovin : 0,10 € par animal Ovin, caprin et camélidé : 0,02 € par animal   
Porcs	Volontaire	AFSEP, à l'abattage	 0,01 € par animal abattu
Aviculture	Obligatoire	MSA	 24 € / an par éleveur pour une production principale 16 € / an par éleveur pour une production secondaire 10 € / an par éleveur pour les cotisants de solidarité

Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter le site du FMSE : www.fmse.fr

VŒUX DU GDS





RETOUR SUR LA REUNION BESNOITIOSE

Merci pour votre participation !

La réunion consacrée à la besnoitiose, organisée le 21 décembre à la Motte d'Aveillans a été un succès. Merci à tous de vous être déplacés et d'avoir participé à cette matinée riche en nouveautés, en informations et en échanges. Le professeur Philippe Jacquet a été également très satisfait de la participation et agréablement surpris de l'implication des vétérinaires contre la besnoitiose dans notre département.



Même si cette réunion a créé un peu d'effervescence autour de cette maladie, il ne faut pas baisser notre garde en cette nouvelle année.

+ Nous vous conseillons de profiter de votre prophylaxie pour faire un dépistage au sein de votre troupeau. Le plan besnoitiose se déroule en effet en deux parties :

- Nous vous proposons d'abord, une visite pour vous expliquer le déroulé du plan, les différentes possibilités qui peuvent s'offrir, etc. et de faire un dépistage sérologique de tous les bovins de plus de 6 mois. Dans le but de connaître la séroprévalence de votre troupeau. **Le GDS apporte une aide de 1,50 € / analyse.**
- Suite à cela et selon la séroprévalence, nous construirons un plan adapté à votre situation.

Le fait de faire le dépistage ne vous engage pas obligatoire dans la poursuite d'un plan d'assainissement.

Pour des conseils et des visites : Contactez-nous !

Ce qu'il faut retenir : Il ne faut pas attendre que la maladie s'installe trop dans le troupeau. A moins de 10% de prévalence, il est plus facile et plus rapide de s'en sortir !



09.74.50.85.85 - choix 3
farago38@gds38.asso.fr

Isère
Votre expert en hygiène

**Une équipe de techniciens se tient à votre service pour tout
renseignement sur les analyses d'eau**

Contactez-nous !

INFO - Une mauvaise qualité sanitaire de l'eau en élevage peut entraîner des pathologies : salmonellose, botulisme, paratuberculose, diarrhées néonatales, facteur possible de problème de cellules sur vaches laitières, etc.



Depuis le 1^{er} juillet 2017, le document de circulation et la fiche ICA pour les ovins-caprins ont faits peau neuve.

Le Document de Circulation

Le document de circulation comporte de nouvelles mentions, à cocher :

- **Cas 1** : Je n'ai pas d'informations sanitaires spécifiques à transmettre.
- **Cas 2** : J'ai des informations sanitaires spécifiques à transmettre —> dans ce cas je complète le **document complémentaire ICA**

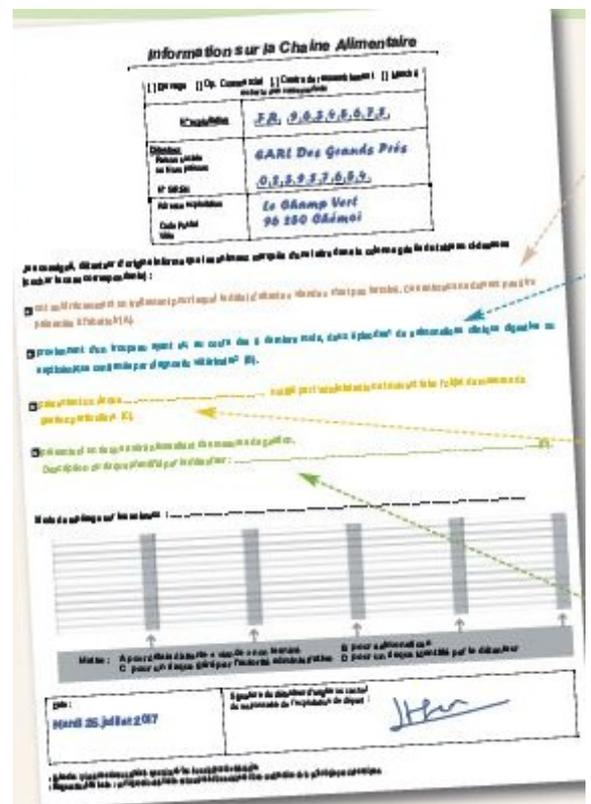
Dans tous les cas, je m'engage à ne pas envoyer des animaux à l'abattoir sous délai d'attente de traitements médicamenteux.



La Fiche ICA (Information sur la Chaîne Alimentaire)

Si vous avez coché le Cas 2, dans le document de circulation, vous devez préciser ces informations sur la fiche ICA :

- **A** : Traitements vétérinaires pour lesquels le délai d'attente n'est pas terminé.
- **! / !** Uniquement pour les animaux à destination de l'élevage.
- **B** : Salmonellose clinique, 2 épisodes en 6 mois, confirmés par un vétérinaire.
- **C** : Risque notifié par l'administration, gestion assurée par les pouvoirs publics (exemple : dioxine, métaux lourds, ...)
- **D** : Risque avéré identifié par le détenteur (exemple : corps étrangers, aiguille cassé, ...)



Retrouvez ces documents dans la rubrique **Formulaires** sur le site www.frgdsra.fr

Couloir mobile CCC2500 Peint

Un rapport qualité/prix imbattable



Dimension : 7,50x 1,75x 2.10m
Largeur intérieur : 76/69/55cm

- ✓ Porte manuelle à serrage CENTRALE
- ✓ Largeur réglable
- ✓ Commandes centralisées
- ✓ 1 lisse escamotable 6 mètres
- ✓ Anti recul à crémaillère
- ✓ Entrée arrière latérale
- ✓ Panier avant fourni

Existe aussi : CC3000 Galva

Les plus :

- ✓ Largeur porte 120cm
- ✓ 4 lisses escamotables
- ✓ Porte de tri central
3 positions

5 500€ HT

7 300€ HT

**PENSEZ AUX
COMMANDES
GROUPEES !**

Jusqu'au 15 février 2018
Livraison uniquement en
Isère dans 2 point (Nord
et Sud Isère)